

Toutsavoir sur le Handi-Pacte Fonction Publique Ile-de-France

La loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées renforce l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique à hauteur de 6 % des effectifs et confie son suivi au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHP).

Afin de favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique, le FIPHP a mis en place les Pactes régionaux. Véritable outil au service des employeurs publics, ce dispositif régional a pour vocation à réunir chacun pour faciliter l'inclusion et le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap en créant un espace d'échanges de pratiques, de mutualisation et d'expérimentation.

Le Handi-Pacte s'adresse à l'ensemble des employeurs relevant des trois versants de la fonction publique : Etat, territoriale et hospitalière.

LES MISSIONS DU HANDI-PACTE

- ✓ Etre au plus près des problématiques des employeurs publics **et faire du FIPHP un partenaire** toujours plus efficace.
- ✓ Apporter une meilleure **visibilité** de l'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique pour mettre en adéquation les besoins des employeurs et les compétences des personnes en situation de handicap.
- ✓ **Développer** la qualification des employeurs publics et acteurs de l'emploi, de l'insertion, de la formation et du maintien dans l'emploi grâce à la formation et à la mise en réseau des correspondants handicap, à l'animation de groupes de travail dans l'objectif de partager les bonnes pratiques et faire émerger de nouvelles solutions d'emploi.
- ✓ Créer et **mettre à disposition des outils**, tels que des fiches pratiques thématiques, un site internet collaboratif dédié, une lettre d'information, un guide des bonnes pratiques...

CHIFFRES CLÉS (Données DOETH 2018 - taux d'emploi légal)

Taux d'emploi de la région Ile-de-France : 5,59 %

Taux d'emploi national : 5,61 %

Fonction publique territoriale :



6,17 %

Fonction publique hospitalière :



5,37 %

Fonction publique d'Etat :



3,10 %

LES INSTANCES DU PROJET

Comité de pilotage

Le Handi-Pacte est piloté par le Préfet de région avec la DIRECCTE et le délégué régional handicap du FIPHP. Le comité de pilotage décide de l'orientation générale, valide le plan d'actions annuel et assure le suivi et l'évaluation des actions.

Comité des employeurs publics

Constitué d'employeurs représentatifs des trois versants de la fonction publique, il émet un avis sur les travaux réalisés et peut formuler des recommandations au comité de pilotage.

Le Comité local du FIPHP

Instance régionale de gouvernance du FIPHP, le comité local est associé aux travaux du Handi-Pacte et valide les actions relevant des financements régionaux.

4 AXES COMPLÉMENTAIRES



Mettre à profit les données du territoire et compléter les besoins non couverts d'information



Animer et professionnaliser les réseaux



Proposer et assurer le suivi de projets innovants ou expérimentaux



Promouvoir et contribuer à la réussite des actions par la communication

VOTRE PARTICIPATION EST ESSENTIELLE

Intégrer le réseau «Handi-Pacte » c'est contribuer à l'amélioration des pratiques visant à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la fonction publique à travers :

- ✓ la participation aux animations proposées par l'équipe du Handi-Pacte permettant d'approfondir et partager ses connaissances,
- ✓ l'accès à une base d'information et à des outils mis à disposition des employeurs publics sur le site www.handipacte-idf.org
- ✓ la possibilité de participer à des expérimentations régionales,
- ✓ un apport contributif lors d'enquêtes, d'appels à témoins, d'actions mutualisées...

Votre interlocuteur privilégié

Handi-Pacte :

Estelle BOQUET, Coordinatrice

boquet@arthur-hunt.com

Tél : 01.56.69.66.72

Votre interlocuteur privilégié

FIPHP :

Mohamed AYADI, Directeur territorial Ile-de-France

mohamed.ayadi@caissedesdepots.fr

Tél : 01 49 55 69 19 – 07 84 55 53 64